



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la résolution Mario-Charles Pertusio et consorts – Pour une action vigoureuse du Conseil d'Etat en faveur des infrastructures de transports du district de Nyon

Rappel de la résolution

Après avoir pris connaissance de la résolution populaire signée par les élus des 47 communes et la population du district de Nyon en date du 12 avril 2008, lors de la fête du nouveau district de Nyon organisée par les deux préfets, les députés signataires du nouveau district de Nyon ont convenu de déposer la présente résolution afin de se faire les porte-parole de la résolution populaire précitée :

Conformément à l'article 136 de la loi sur le Grand Conseil, le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à s'engager, sans délai, dans une action vigoureuse en faveur des infrastructures de transports du district de Nyon. En effet, les autorités et les habitants des quarante-sept communes du district de Nyon sont fâchés de la situation actuelle en matière d'infrastructures de transports. Ils constatent que les actions du Conseil d'Etat en faveur de l'amélioration de ces infrastructures sont confuses, contradictoires et dans l'ensemble beaucoup trop timorées.

Force est de constater que le district de Nyon constitue la région de Suisse dans laquelle est observée l'évolution démographique la plus importante du pays depuis bientôt cinq décennies. Comparativement à d'autres régions du pays, les infrastructures n'ont pas réellement évolué depuis la réalisation de l'autoroute, alors que la population a plus que triplé. La conséquence de cette situation a été un développement du transport individuel motorisé difficile à juguler.

En matière d'infrastructures ferroviaires, ce district à plus de trente années de retard !

Cette région s'organise résolument en matière de planification, de développement socioéconomique du territoire et de promotion d'une mobilité durable. Ces efforts peuvent se révéler vains si l'ensemble des infrastructures adaptées ne suivent pas, particulièrement l'offre des CFF et des bus régionaux.

Le souci du Conseil d'Etat de répartir ses efforts dans le canton est compréhensible toutefois, il s'impose de relever avec inquiétude son manque d'engagement patent en faveur de l'Ouest vaudois.

Hier comme aujourd'hui, certaines régions et cantons sont capables d'infléchir des décisions ou orientations prises au niveau de la Confédération.

Le Grand Conseil invite l'exécutif cantonal à entreprendre une démarche vigoureuse auprès des autorités fédérales pour inverser les décisions prises en relation avec les infrastructures ferroviaires, en particulier la troisième voie CFF entre Lausanne et Genève.

Le Grand Conseil invite également le Conseil d'Etat, en partenariat avec la région de Nyon, à engager un plan drastique de mesures au niveau cantonal, même s'il s'agit d'innover en termes de procédure, pour anticiper la réalisation des infrastructures nationales.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède et de l'importance des enjeux socioéconomiques découlant du développement prévisible du nouveau district de Nyon ces prochaines années, le Grand Conseil invite le gouvernement vaudois à prendre des engagements concrets et à en informer le parlement ainsi que les autorités des 47 communes du district de Nyon.

Lausanne, le 29 avril 2008.

(Signé) Mario-Charles Pertusio
et 21 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat signale qu'il a eu l'occasion de répondre à une motion portant elle aussi sur le soutien du canton à la thématique des transports publics dans le district de Nyon via son « Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Philippe Martinet et consorts en faveur d'une participation financière cantonale aux programmes de développement des transports publics (11_MOT_142) » transmis dans le cadre de l'EMPD concernant la stratégie des interfaces de transport. Pour mémoire, cette motion demandait le dépôt, par le Conseil d'Etat, pour la fin de l'année 2011, d'un projet de décret allouant un montant d'environ 9 millions au programme de réorganisation des transports publics pour la partie vaudoise de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Elle évoquait l'éventualité de financer ce crédit grâce aux revenus extraordinaires des préfinancements d'un montant de 325 millions au soutien en faveur des infrastructures de transport.

En parallèle, une autre motion de Grégoire Junod et consorts proposait la création d'une loi sur les projets d'agglomération et la constitution d'un fonds cantonal d'investissement (10_MOT_113), néanmoins refusée par le Grand Conseil en séance du 27 septembre 2011, condamnant par là même les chances d'aboutir de la motion Martinet concernant le seul district de Nyon (11_MOT_142).

Dans le prolongement de ce rapport, le Conseil d'Etat tient dès lors à préciser que plusieurs projets destinés au développement des infrastructures de transports, notamment dans la partie vaudoise de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ont bénéficié de contributions financées par les revenus extraordinaires des préfinancements en faveur des infrastructures de transport. Dans cette agglomération, on peut notamment mentionner les importants investissements alloués par l'Etat (40,3 millions de francs), dans ses domaines de compétences, aux projets suivants :

- Développement des infrastructures ferroviaires du Nyon-St-Cergue (NStCM) et du Léman Express, permettant notamment le passage à la cadence 15 minutes sur les deux lignes, respectivement entre Nyon et Genolier ainsi qu'entre Coppet et Genève (voire Annemasse) ;
- Adaptation à la croissance du trafic du réseau de bus régionaux du district de Nyon dans la région de Terre-Sainte et de la jonction autoroutière de Coppet ;
- Requalification de la route cantonale (RC1) entre Mies et Founex.

En outre, le gouvernement rappelle que la compagnie de chemin de fer NStCM a pu bénéficier, via l'adoption par les autorités vaudoises des EMPD 423 en mai 2007, 410 en juin 2011 et 67 en mai 2013, de nombreuses mesures essentielles pour lui permettre d'entretenir ses infrastructures afin de faire face aux besoins de mobilité toujours croissants de la population du district.

La Confédération et le canton de Vaud en ont ainsi assuré le financement par étapes successives, pour un montant total de 22,7 millions de francs, dont 12,5 à charge du canton de Vaud. Parmi les nombreux objets réalisés par ce biais :

- 2,5 millions ont servi à la réfection du viaduc de Givrins, important ouvrage de génie civil franchissant la Colline.

Depuis la mise en vigueur en 2016 du programme de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) adopté par le peuple suisse le 9 février 2014, tous les investissements d'infrastructures liés au maintien de la qualité des prestations de transport font l'objet de conventions quadriennales conclues entre le gestionnaire d'infrastructures et la Confédération, et faisant appel au fonds FIF, alimenté en partie par des contributions cantonales directes. La participation vaudoise annuelle au FIF depuis sa création en 2016 s'élève à environ 30 millions de francs. Dans ce cadre, ont été conventionnés, pour la période 2017-2020 :

- la modernisation des gares de Genolier, d'Arzier, du Muids, de Givrins, des Plantaz et de St-Cergue, ainsi que de plusieurs haltes, notamment pour améliorer leur sécurité et leur accessibilité ;
- la construction du dépôt de Trélex, nécessaire pour le stockage et l'entretien du nouveau matériel roulant, les 4 premières rames ayant par ailleurs bénéficié d'une garantie fédérale d'emprunt pour un montant total de 29,8 millions en 2013, et les 6 rames supplémentaires prévues faisant actuellement l'objet d'une demande d'approbation d'investissement.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat renvoie aux nombreuses réalisations en cours dans le cadre du projet Léman 2030, en partenariat avec l'Office fédéral des transports (OFT), les CFF et le canton de Genève afin de doubler la capacité en places assises entre Lausanne et Genève et permettre la cadence au quart d'heure sur les lignes du RER Vaud et du Léman Express à l'horizon 2030.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 mars 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean